

- Vérifiez la présence d'incendies. En cas d'incendie, avisez si possible le service d'incendie.
- Vérifiez tous les services publics pour déceler les conduites d'aqueduc brisées, les court-circuits, les circuits électriques ou les fuites de mazout. N'utilisez pas d'allumette ou de flamme nue pour voir où vous posez les pieds. Si vous remarquez ou soupçonnez des dommages, fermez l'eau, l'électricité et le gaz à partir des conduites principales ou des boîtes de compteurs. Fermez les appareils de chauffage.
- Si l'eau est coupée, utilisez l'eau d'urgence des chauffe-eau, des réservoirs des toilettes, des cubes de glace fondus et des légumes en conserve.
- Vérifiez que les canalisations d'égouts sont intactes avant de permettre que l'on actionne la chasse d'eau des toilettes.
- Vérifiez les cheminées pour déceler la présence de fentes, en particulier dans le grenier et à la ligne du toit. Des dommages non décelés peuvent causer un incendie.
- Gardez vos fournitures d'urgence, vos vêtements et votre nourriture à portée de la main au cas où l'on vous ordonnerait d'évacuer les lieux. Si cette mesure devient nécessaire, vous en serez avisé.
- Portez des chaussures partout où il y a des débris ou du verre brisé.

2. INONDATIONS

Les menaces d'inondations dans des régions données peuvent habituellement être prévues par une surveillance constante de la crue des eaux à la suite de pluies abondantes, l'étude des conditions d'enneigement dans les bassins récepteurs des rivières, des observations et des prévisions météorologiques.

Les crues éclair ou soudaines, qui ne laissent que très peu de temps pour avertir la population, peuvent être causées par des tremblements de terre, des tsunamis, des ouragans, de violentes tempêtes ou la rupture d'un barrage.

Dans toutes ces circonstances, les autorités locales du gouvernement s'efforceront de garder la population au courant de l'évolution de la situation, dans les régions les plus susceptibles d'être inondées. Par l'intermédiaire des médias, elles donneront des précisions sur les mesures à prendre pour empêcher ou limiter un désastre. Dans certaines missions, l'agent de sécurité de la mission vous tiendra au courant.

a) Liste de vérification

Q ÉLECTRICITÉ

S'il y a un risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure. N'essayez pas de le faire si l'interrupteur est situé dans une zone déjà inondée.

Si vous êtes averti du danger à temps, demandez des précisions sur la marche à suivre à votre fournisseur. Si vos appareils de chauffage sont déjà inondés, n'essayez pas de les remettre en service avant qu'un spécialiste ne les ait vérifiés.